

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le



ID : 076-217604479-20240415-M\_DL240415\_049B-DE



## **Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2023**



## RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2023 du budget principal de la commune et des budgets annexes.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires en les actualisant avec les données définitives de l'exercice 2023 et en y apportant quelques précisions.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget principal de la commune et des différents budgets annexes au cours de l'exercice comptable 2023. Ces comptes administratifs sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le Service de Gestion Comptable.

## COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

<b>Budget Principal - Résultat 2023</b>			
	<b>Réalisations</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Total</b>
<b><u>Fonctionnement</u></b>			
• Recettes	23 646 766,57 €		23 646 766,57 €
• Dépenses	19 834 358,52 €		19 834 358,52 €
Résultat de l'exercice	3 812 408,05 €	0,00 €	3 812 408,05 €
Résultat 2022 reporté	2 199 594,01 €		2 199 594,01 €
<b><u>Résultat 2023 fonct.</u></b>	<b>6 012 002,06 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 012 002,06 €</b>
<b><u>Investissement</u></b>			
• Recettes	5 509 143,32 €	2 719 805,95 €	8 228 949,27 €
• Dépenses	7 993 979,05 €	2 332 136,27 €	10 326 115,32 €
Résultat de l'exercice	-2 484 835,73 €	387 669,68 €	-2 097 166,05 €
Résultat 2022 reporté	1 264 660,90 €		1 264 660,90 €
<b><u>Résultat 2023 invest.</u></b>	<b>-1 220 174,83 €</b>	<b>387 669,68 €</b>	<b>-832 505,15 €</b>
<b><u>Résultat final global</u></b>	<b>4 791 827,23 €</b>	<b>387 669,68 €</b>	<b>5 179 496,91 €</b>

## LES EVENEMENTS FINANCIERS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023

### *La réaffectation partielle en investissement des Attributions de compensation pour de la valorisation des travaux de voirie*

A partir de 2023, les négociations avec la CU ont abouti et acté la bascule de 560 K€ valorisés pour des travaux de voirie en investissement au chapitre 204.

### *La reprise de la provision dans le cadre du contentieux sur la couverture du Temple*

L'ensemble des délais des recours juridiques étant clos la provision effectuée en 2018 dans le cadre d'un contentieux avec la société en charge de la couverture n'avait plus raison d'être et a été reprise lors de l'exercice 2023.

Cette reprise ponctuelle de 500 K€ impacte de manière non négligeable le niveau des recettes de fonctionnement sur le chapitre 78.

### *L'éligibilité au bouclier tarifaire*

La Ville a été bénéficiaire du bouclier tarifaire fixé dans le cadre de l'article 14 de la loi n°2022-1157 du 16 août 2022 pour un montant de 582 K €

Cette régularisation ponctuelle impacte elle aussi de manière non négligeable les recettes de fonctionnement sur le chapitre 74.

Par conséquent ces deux derniers évènements ponctuels influent de manière importante à la fois sur le résultat mais aussi sur les Soldes Intermédiaires de Gestion de l'exercice à hauteur de 1.082M€.

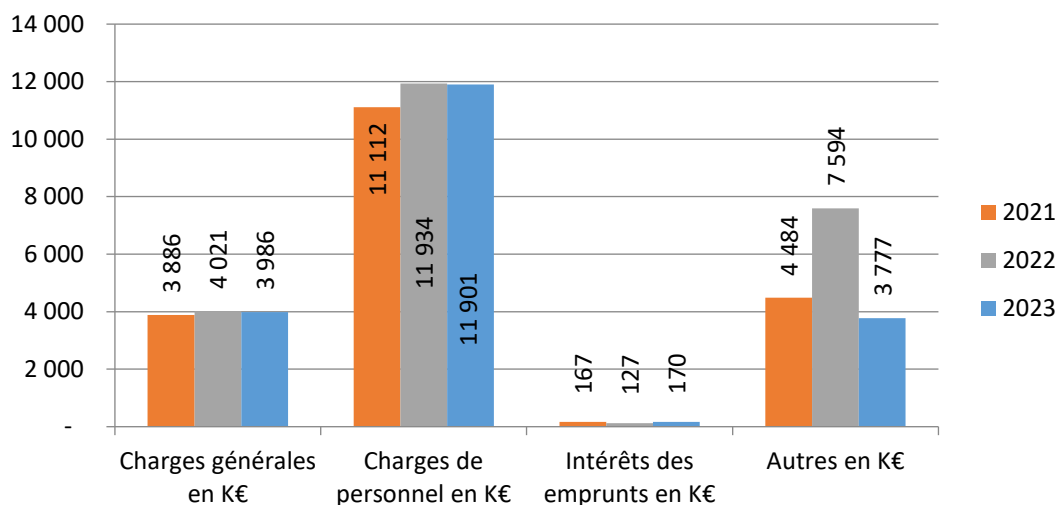
## **Evolution des Soldes Intermédiaires de Gestion**

Les soldes intermédiaires de gestion sont les suivants :

Réf. Cal.	Libellé	Exercice			
		2021	2022	2022 simulé sans régul ZA Epaville	2023
1	Total recettes réelles de fonctionnement (hors 775)	20 930 730 €	21 401 879 €	21 401 879 €	23 319 609 €
2	Total dépenses réelles de fonctionnement (hors 66)	18 588 797 €	20 734 628 €	19 325 186 €	18 769 329 €
<b>3 = 1-2</b>	<b>Epargne de gestion</b>	<b>2 341 933 €</b>	<b>667 251 €</b>	<b>2 076 693 €</b>	<b>4 550 280 €</b>
4	Intérêts de la dette	198 135 €	154 559 €	154 559 €	169 975 €
<b>5 = 3-4</b>	<b>Epargne brute</b>	<b>2 143 798 €</b>	<b>512 692 €</b>	<b>1 922 134 €</b>	<b>4 380 305 €</b>
6	Remboursement capital de la dette	1 355 040 €	1 309 051 €	1 309 051 €	996 482 €
<b>7 = 5-6</b>	<b>Epargne nette</b>	<b>788 758 €</b>	<b>- 796 359 €</b>	<b>613 083 €</b>	<b>3 383 823 €</b>



## Dépenses de fonctionnement (en K€)



Les charges à caractère général sont en diminution de 0,88 % pour l'année 2023. Cette diminution peut s'expliquer par la volonté de maîtrise de l'ensemble des dépenses, ceci malgré une crise inflationniste générant une augmentation des coûts d'achat.

A noter certaines les augmentations subies par la ville en 2023 notamment :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur	Evolution en %
Energie Electricité	218 545,49 €	326 124,31 €	485 374,74 €	159 250,43 €	49%
Chauffage Urbain	279 842,17 €	553 866,60 €	648 049,49 €	94 182,89 €	17%
Total	498 387,66 €	879 990,91 €	1 133 424,23 €	253 433,32 €	29%

Ceci malgré les mesures d'économies actées dans le plan de sobriété énergétique.

Entre 2022 à 2023, les charges de personnel diminuent de 0,27%. Cette diminution illustre la volonté d'optimisation de la masse salariale, d'autant plus importante malgré l'augmentation liée au GVT ainsi point d'indice décidé par l'Etat sans que celui-ci ne soit compensé mais aussi le versement de la Prime Pouvoir d'Achat Exceptionnelle.

Entre 2022 et 2023 les intérêts des emprunts ont augmenté de 33% contrairement aux précédents exercices. En effet jusqu'à fin 2021, la ville réussissait à contracter de nouveaux emprunts à taux fixes très faible alors que les anciens emprunts étaient souscrits avec des taux fixes élevés. Cependant avec le retour de l'inflation en 2022 puis 2023 cette tendance est remise en cause.

Néanmoins, sur 2023 les intérêts de 169 974.51 € reste très inférieur à ceux au titre de l'année 2016 qui pour rappel était d'un montant de 468 060,02 €.

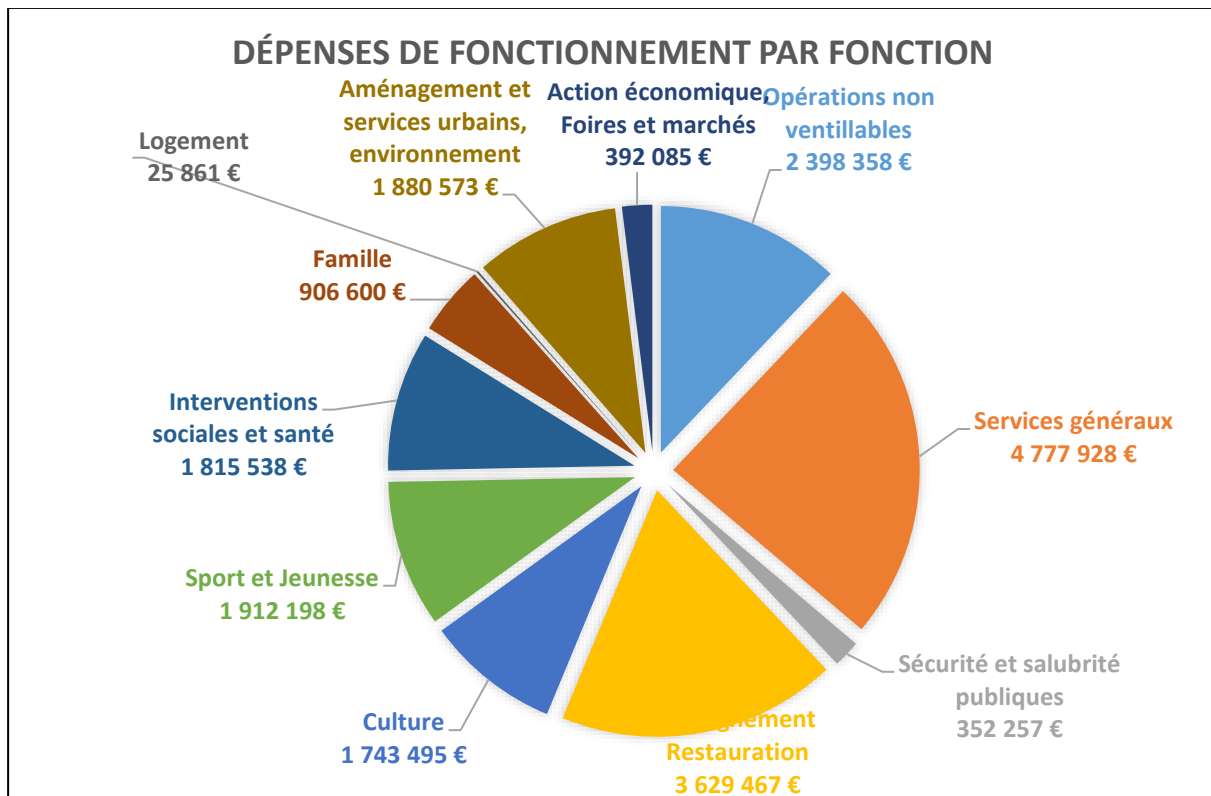
La diminution importante des autres dépenses de 3 816 K € est liée principalement aux éléments suivants :

- La régularisation des écritures de la cession ZA Epaville à la CU pour 2 640 K € effectuée sur 2022 absente sur 2023
- La bascule en section d'investissement des 560 K € d'AC de voirie
- Le rattrapage d'amortissement effectué sur 2022 par rapport à 2023 pour 595 K€ (amortissement sur 2022 = 1 311 248.79 € contre 716 544.49 € sur 2021)
- Diverses variations sur une multitude d'imputations pour + 21 K€

En 2023, le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 81.24 % (cependant hors réserves de dépenses imprévues et opérations d'ordre le taux de réalisation est de 93.14 %).

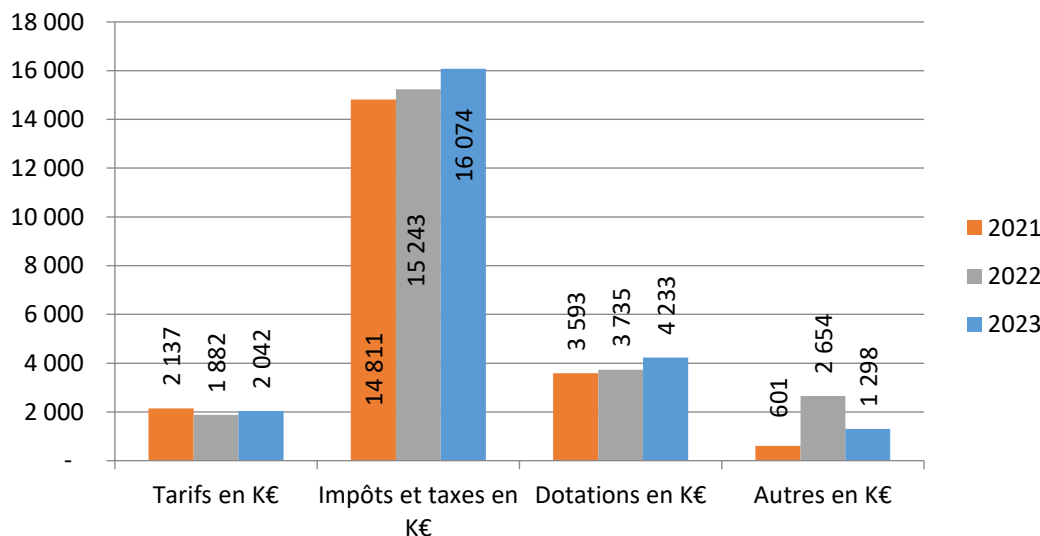
Pour rappel, le taux de réalisation de l'année 2022 était de 93,78 %, et de 89,27% en 2021.

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement pour l'année 2023 est de 19 834 358.52 €.





## Recettes de fonctionnement (en K€)



La rubrique « tarifs » concerne les services que la ville de Montivilliers propose aux usagers, comme la cantine et les activités périscolaires. L'augmentation de recette de 160 K€ entre 2022 et 2023 est liée principalement aux éléments suivants :

- + 5 K€ liés à diverses variations sur différentes imputations
- + 63 K€ liés aux recettes en provenance des usagers du service cantine et périscolaire
- + 51 K€ liés aux recettes à caractère culturels essentiellement liés aux recettes en provenance des usagers de la maison des arts
- + 41 K€ liés à une refacturation plus importante sur les frais de personnels du CCAS

L'évolution constatée des recettes relatives aux impôts et taxes n'est pas du ressort de la ville de Montivilliers. En effet, chaque année, l'Etat réévalue la base d'imposition au niveau national. Les taux d'impositions de la ville de Montivilliers restent inchangés depuis 2009.

De plus, nous retrouvons dans cette catégorie, la dotation de solidarité communautaire.

Les recettes liées aux dotations de l'Etat étaient en baisse constante depuis 2014. Elles connaissent une exception sur 2023 avec l'encaissement du bouclier tarifaire. Les dotations de l'Etat ont connu une baisse de près d'1 300 000 euros entre 2014 et 2019.

L'augmentation de 498 K€ entre 2022 et 2023 sur les dotations est liée principalement aux éléments suivants :

- + 582 K€ lié au bouclier tarifaire
- - 36 K€ lié au FCTVA par rapport à 2022
- - 12 K€ sur les emplois aidés
- - 15 K€ sur l'aide de l'Etat pour la Maison France Service (recette partagée avec le CCAS)

- - 11 K€ sur les aides FIDP
- - 7.5 K€ sur l'aide de la Caisse des dépôts et Consignation sur le médiateur numérique
- - 2.5 K€ sur diverses variations sur une multitude d'imputations

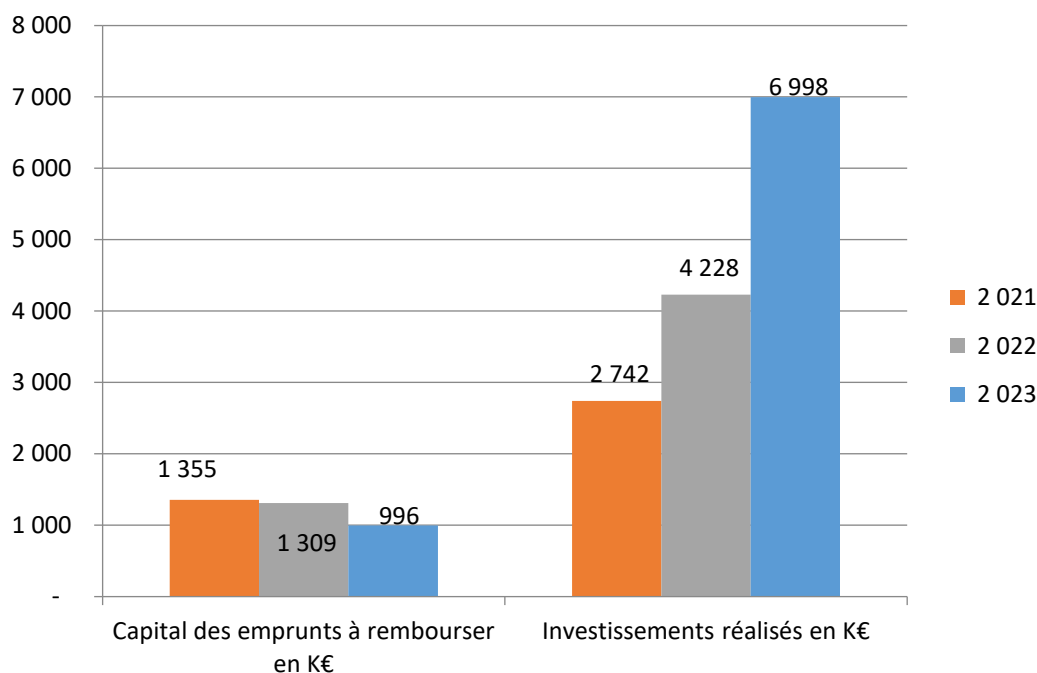
Diminution importante des autres recettes de 1 356 K € est liée principalement aux éléments suivants :

- -47 K € supplémentaires liés au remboursement sur rémunération ou charge de personnel
- - 630 K € supplémentaires d'opérations d'ordre liées aux écritures de sortie de patrimoine par rapport à 2022 mais aussi lié à la reprise sur le résultat antérieur d'investissement effectuée en 2022 pour limiter l'impact des écritures de cession ZA Epaville
- + 8 K€ d'augmentation par rapport à 2022 liée à diverses variations sur différentes imputations
- - 20 K€ liés à la fin de la convention de refacturation de l'emprunt à la CU avec la bascule des AC en investissement liée à la voirie
- - 1 143 K€ sur les produits exceptionnels liés principalement à la régularisation de la cession ZA Epaville
- + 476 K€ de reprise de provisions supplémentaires liés principalement à la reprise de la provision Gallis

Le montant des recettes de la section de fonctionnement pour l'année 2023 est de 23 646 766,57 €.



## Dépenses d'investissement (en K€)



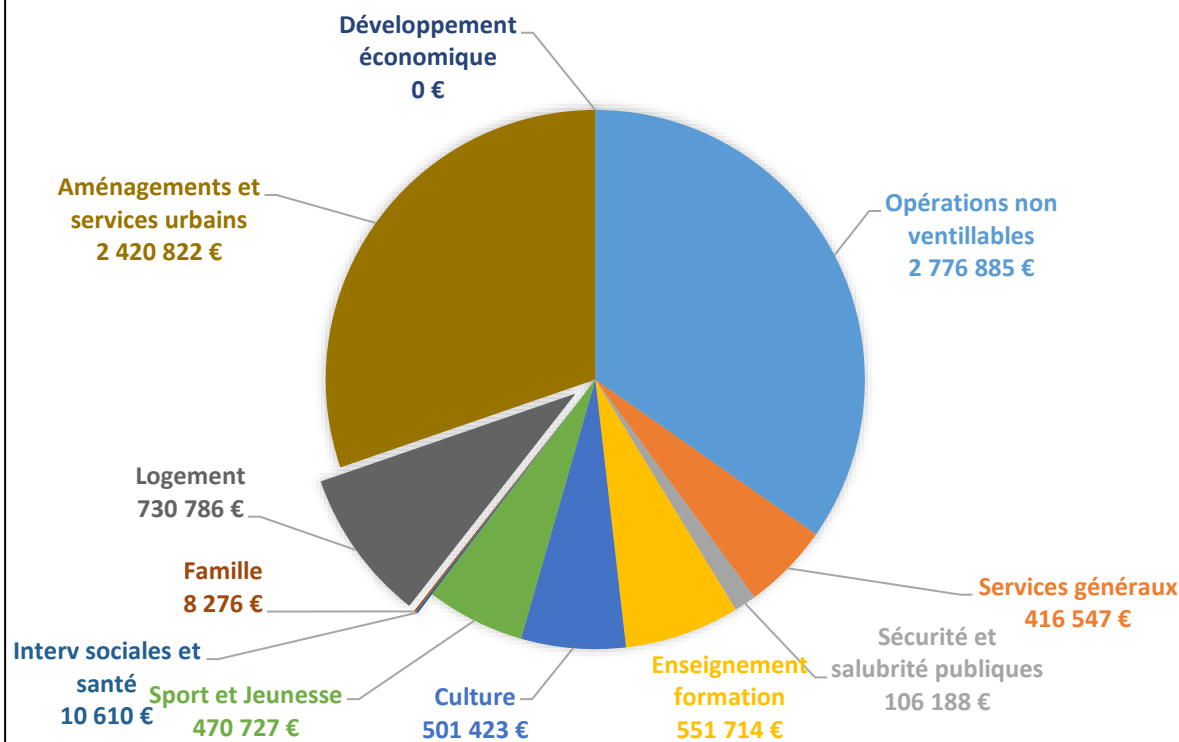
En 2023, le total des dépenses d'investissement s'établit à 7 993 979.05 € dont 6 997 577.11 € de dépenses d'investissement réalisées. Les dépenses d'équipement sont en augmentation par rapport à l'année précédente (+104,68%), du fait principalement des nombreuses échéances sur 2023 sur le projet du Parc Jardin. Les dépenses d'équipement représentent 75 % (ou 81 % en incluant les RAR) des dépenses réelles d'investissement.

Taux de réalisation dépenses d'investissement		
Année	Sans restes à réaliser	Avec les restes à réaliser
2023	63,12%	81,53%
2022	59,21%	89,24%
2021	58,02%	82,71%

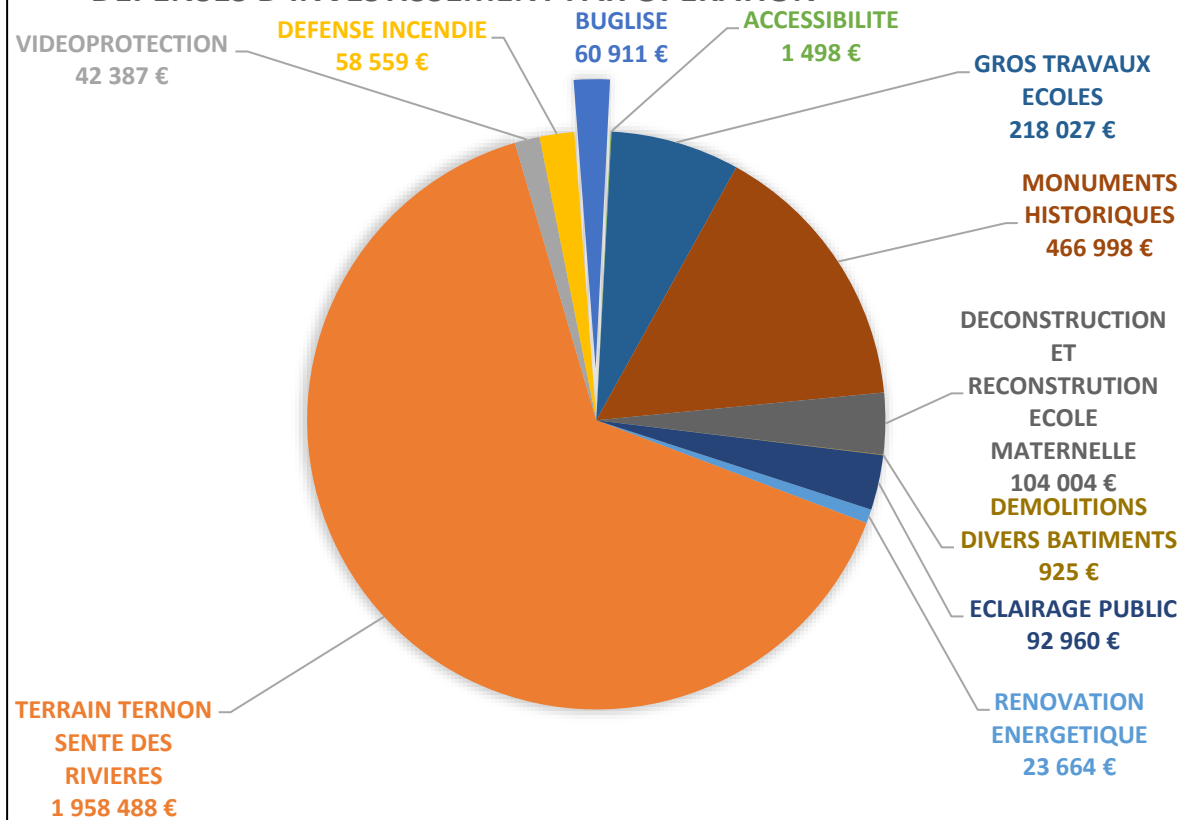
Il est à noter une amélioration du taux de réalisation des dépenses d'investissement depuis 2017, notamment due à l'ouverture d'APCP. Mais aussi la volonté d'ouvrir des crédits en adéquation avec les possibilités techniques et financières de la Ville.



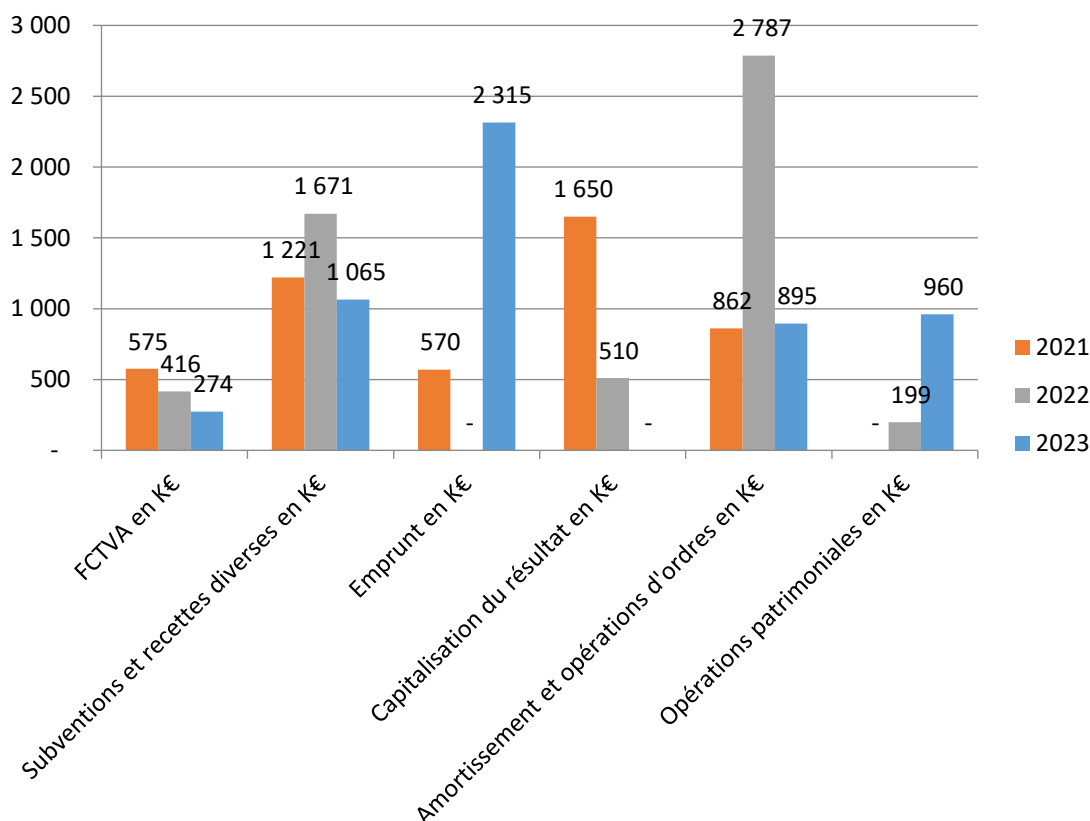
### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION



### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR OPERATION



## Recettes d'investissement (en K€)



Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Cette dotation a pour vocation la compensation de la charge de la TVA, que la commune ne récupère pas lors de ses achats d'investissement, à l'inverse d'une entreprise privée. Cette recette varie en fonction des dépenses d'investissement réalisées, avec un décalage d'une année.

La diminution de cette recette sur l'année 2023 malgré l'augmentation des enveloppes des dépenses d'investissement sur 2022 est due à la volonté de l'Etat d'exclure du FCTVA les dépenses liées aux travaux sur aménagement de terrain sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

La ville de Montivilliers a financé une partie de son investissement 2019/2021 par l'utilisation de son fonds de roulement. Le fonds de roulement est la somme des excédents (bénéfices) que la commune a dégagée au cours du temps. En effet, la commune disposait d'un fonds de roulement qu'elle a su utiliser pour décaler le recours à l'emprunt de 800 000€ à 2020 et 570 000 € en 2021. L'utilisation de ce

fonds de roulement se traduit par la création d'un besoin de couvrir d'investissement pour l'année 2021, qui sera comblé par l'excédent cumulé de la section de fonctionnement (excédent du résultat). Au vu de l'incertitude économique la ville a fait le choix sur 2022 de recourir à un emprunt qui était inscrit en RAR à hauteur de 2 315 000 € ceci afin de ne pas prélever davantage sur l'excédent de fonctionnement. Stratégie qui s'est avérée utile pour notamment pouvoir régulariser les écritures de cession de la ZA Epaville. Sur l'exercice 2023 la ville a renouvelé son choix de recourir à l'emprunt à hauteur de 2 300 000 € (inscrit en RAR) ceci afin de financer ses investissements et consolider son fonds de roulement qui sera nécessaire au vu des futurs projets d'investissements souhaités par la Ville.

Il est important de rappeler que les subventions liées à l'investissement sont versées en différé des dépenses. Sur 2023 la ville a perçu les acomptes des subventions pour le Parc Jardin.

En 2023, le total des recettes d'investissement s'élève à 5 509 143.32 € dont 1 854 577.17 € d'opérations d'ordre et 3 654 566.15 € de recettes réelles.

### LES RECETTES FISCALES

	<b><u>2021</u></b>	<b><u>2022</u></b>	<b><u>2023</u></b>
<u>Recettes fiscales</u>	<b><u>10 643 272,00 €</u></b>	<b><u>11 088 990,00 €</u></b>	<b><u>11 869 652,00 €</u></b>

Pour rappel les taux d'imposition sur la période 2021-2023 sont respectivement de :

Taxe habitation (TH) : 14,18%

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,13% puis 57,49 % en récupérant l'ex taux du Département de 25,36 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 62,44%

Comme évoqué précédemment, les taux d'imposition de la ville de Montivilliers sont inchangés depuis 2009. Seules les bases, revalorisées par l'Etat, permettent un dynamisme pour les recettes de la commune.

Ce dynamisme va se retrouver biaisé par la suppression de la recette de taxe d'habitation, pour les communes.

Pour la ville de Montivilliers, cette taxe va être compensée, à l'euro près, sur la base de perception de l'année 2017, par le transfert de la part départementale de la taxe foncière.

La suppression avait jusqu'en 2022 pour conséquence pour la ville de Montivilliers de ne plus pouvoir ajuster, à la hausse comme à la baisse, cette recette importante pour le bon fonctionnement des services communaux.

A partir de 2023, il est possible pour la ville de réajuster le taux de TH, cependant la base imposable sera fortement minorée par rapport aux bases connues

préalablement et sera composée en grande partie des bases de THS Secondaires.

## L'ETAT DE LA DETTE

	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2023 Avec RAR</u>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
Capital restant dû 31/12	7 132 210 €	5 823 159 €	7 141 757 €	9 441 757 €
Capital remboursé	1 355 040 €	1 309 051 €	996 402 €	996 402 €
Charges d'intérêt à l'échéance	198 135 €	154 559 €	175 507 €	175 507 €
<b>BUDGET ANNEXE ECOQUARTIER REAUTE/FREVILLE</b>				
Capital restant dû 31/12	2 689 714 €	4 781 230 €	4 173 351 €	4 172 884 €*
Capital remboursé	430 057 €	438 484 €	607 879 €	607 879 €
Charges d'intérêt à l'échéance	20 183 €	17 773 €	57 508 €	57 508 €

\* écart de 467 € liée au correctif qui sera passé sur 2024 du fait d'une insuffisance de crédit

## SYNTHESE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES

<b>Budget Annexe Activités Assujetties à la TVA - Résultat 2023</b>			
	<i>Réalisations</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Total</i>
<b><i>Fonctionnement</i></b>			
• Recettes	273 260,39 €		273 260,39 €
• Dépenses	244 872,45 €		244 872,45 €
Résultat de l'exercice	28 387,94 €	0,00 €	28 387,94 €
Résultat 2022 reporté	233 323,08 €		233 323,08 €
<b>Résultat 2023 fonct.</b>	<b>261 711,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>261 711,02 €</b>
<b><i>Investissement</i></b>			
• Recettes	102 746,17 €	0,00 €	102 746,17 €
• Dépenses	30 771,79 €	964,73 €	31 736,52 €
Résultat de l'exercice	71 974,38 €	-964,73 €	71 009,65 €
Résultat 2022 reporté	118 237,80 €		118 237,80 €
<b>Résultat 2023 invest.</b>	<b>190 212,18 €</b>	<b>-964,73 €</b>	<b>189 247,45 €</b>
<b>Résultat final global</b>	<b>451 923,20 €</b>	<b>-964,73 €</b>	<b>450 958,47 €</b>

**Budget Annexe Eco Quartier - Résultat 2023**

	<i>Réalisations</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Total</i>
<b><u>Fonctionnement</u></b>			
• Recettes	5 496 185,91 €		5 496 185,91 €
• Dépenses	5 496 185,91 €		5 496 185,91 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat 2022 reporté	-2 675,57 €		-2 675,57 €
<b>Résultat 2023 fonct.</b>	<b>-2 675,57 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-2 675,57 €</b>
<b><u>Investissement</u></b>			
• Recettes	6 033 547,12 €		6 033 547,12 €
• Dépenses	6 046 663,18 €		6 046 663,18 €
Résultat de l'exercice	-13 116,06 €	0,00 €	-13 116,06 €
Résultat 2022 reporté	31 578,52 €		31 578,52 €
<b>Résultat 2023 invest.</b>	<b>18 462,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 462,46 €</b>
<b>Résultat final global</b>	<b>15 786,89 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 786,89 €</b>

**Budget Annexe Lotissement Quartier du Temple - Résultat 2023**

	<i>Réalisations</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Total</i>
<b><u>Fonctionnement</u></b>			
• Recettes	0,00 €		0,00 €
• Dépenses	0,00 €		0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat 2022 reporté	-57 315,02 €		-57 315,02 €
<b>Résultat 2023 fonct.</b>	<b>-57 315,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-57 315,02 €</b>
<b><u>Investissement</u></b>			
• Recettes	6 687,21 €		6 687,21 €
• Dépenses	0,00 €		0,00 €
Résultat de l'exercice	6 687,21 €	0,00 €	6 687,21 €
Résultat 2022 reporté	48 312,79 €		48 312,79 €
<b>Résultat 2023 invest.</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>
<b>Résultat final global</b>	<b>-2 315,02 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-2 315,02 €</b>

### *Le budget annexe activités assujettis à la TVA*

Les recettes de fonctionnement hors subventions sont inférieures aux dépenses de fonctionnement.

En effet, lors de la prévision budgétaire 2023, une subvention d'équilibre, venant du budget principal, est venue équilibrer partiellement le budget annexe à hauteur de 30 000 € permettant de conforter partiellement le résultat de fonctionnement reporté.

Les dépenses d'investissement du budget annexe activités assujetties à la TVA sont liées essentiellement aux opérations d'ordre.

Les 102 746.17 € de recettes d'investissements sont liées aux opérations d'ordre entre sections (amortissements)

Aucun besoin de financement de la section d'investissement 2023.

### *Le budget annexe ZAC Eco-quartier Réauté/Fréville*

Le montant des dépenses du CA 2023 reflète un jeu d'écritures de stocks.

Le choix était à partir de 2022 de couvrir le besoin d'équilibre annuel via une subvention d'investissement remboursable du Budget principal permettant d'assurer l'équilibre de ce budget.

Sur 2023, cette avance de trésorerie remboursable du budget principal au BA s'élève à 717 700 €.

L'ensemble des emprunts et subventions remboursables devront être couverts à la clôture du budget lorsque l'ensemble des terrains auront été vendus.

Aucun besoin de financement de la section d'investissement 2023.

### *Le budget annexe lotissement communal Quartier du Temple*

Sur l'année 2023, les dépenses du CA 2023 ne reflètent pas de mouvement.

Le déficit reporté de 57 315.02 € est lié à la provision concernant l'étude d'Habitat 76. Provision qui n'a pas pu être stockable en 2021 créant un déficit reporté qui sera couvert par l'ouverture des crédits correspondant à la reprise sur provision. Ceci dans l'attente des commercialisations des terrains.

Sur 2023, une avance de trésorerie remboursable du budget principal au BA s'élève à 6 687.21 €.

Aucun besoin de financement de la section d'investissement 2023.